

ECHOS

#35
avril 2020

BIO

Le journal Technique des agriculteurs Bio
des Hauts de France

BIO TECH

Lait Bio : le juste prix

A SAVOIR

Brouter, c'est bon pour la santé

PAROLES DE BIO

Rencontre avec Stéphane
DELEBASSÉE,
co-fondateur de BioDemain

FOCUS

Les protéines végétales,
et si on en faisait
tout un plat...

BIO NEWS

Essais...Transformés !



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

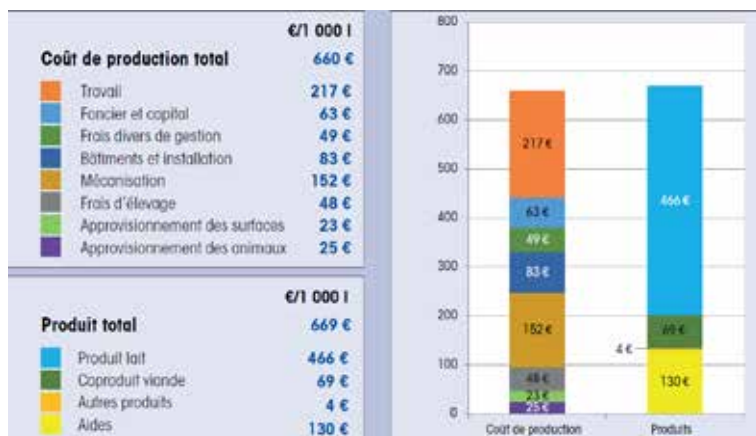


Lait Bio : le juste prix ?

En décembre 2019, 5 éleveurs laitiers du Nord-Pas de Calais ont réalisé le calcul du coût de production de leur atelier laitier Bio. Retour sur cette méthode de calcul et la comparaison entre les résultats locaux et nationaux.

Coût de production ou prix de revient ?

Avant tout, il est important de commencer par préciser quelques notions de vocabulaire. Le coût de production de l'atelier laitier permet d'isoler l'ensemble des charges (opérationnelles et de structure) qui dépendent de l'atelier laitier uniquement. La rémunération du temps de travail de l'exploitant est calculée à hauteur de 2 SMIC/UMO (rémunération forfaitaire). Ce coût inclut les amortissements et la rémunération des capitaux propres (3%).



Présentation du coût de production du lait Bio en 2017 (source : IDELE, 2017)

De ce coût de production, on peut en déduire :

- **Le prix de revient** = coût de production – (aides + produit viande)
- **Le prix de fonctionnement** = coût de production – (aides + produit viande) – amortissements + annuités

Le prix de fonctionnement est le prix auquel il faudrait vendre le lait pour assurer la marche de l'atelier au niveau trésorerie.

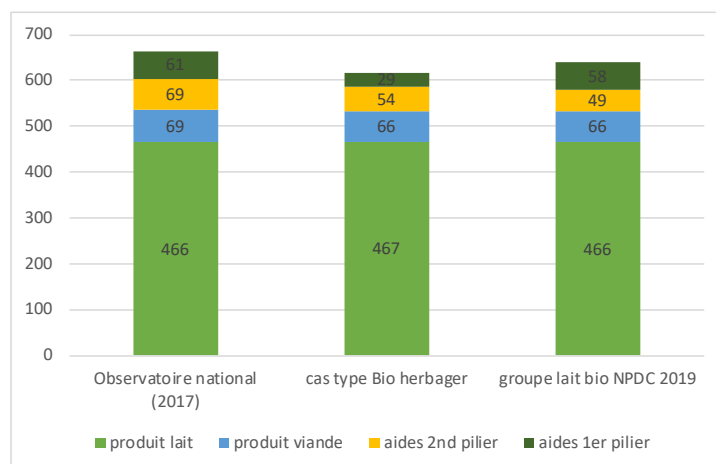
La mécanisation et l'efficacité du travail pèsent lourd sur le lait Bio

Les charges opérationnelles (frais d'élevage et alimentation) représentent 20% du coût de production du lait bio. Ceci confirme le fait que ces charges soient fortement réduites avec le passage en Bio contrairement aux charges de structure.

Le poste le plus lourd est la rémunération du travail (29% du coût de production) pour atteindre 2 SMIC/UMO (Cf tableau). Ceci provient surtout du fait que la productivité moyenne en Bio est beaucoup plus basse qu'un système conventionnel (192 000L/UMO en Bio dans le NPDC contre 272 000L/UMO dans le cas type spécialisé maïs). La mécanisation représente le second poste le plus élevé avec 23% des charges totales. On y retrouve l'amortissement du matériel existant, les travaux réalisés par les tiers, le coût du carburant et enfin l'entretien du matériel. C'est le poste en constante évolution à surveiller.

Des aides non négligeables dans les produits

Le produit total de l'atelier laitier comprend la vente de lait (produit principal), la vente de la viande issue de l'atelier laitier et les aides. Ces dernières représentent 15% du produit total, environ 7% provient du 1^{er} pilier et ne dépend pas de la production bio. Les aides bio versées dans le 2nd pilier sont relativement importantes et pèsent environ 8% du produit total.



Composition des différents produits d'un atelier laitier bio

Quelle rémunération permise par le lait bio ?

Avec un produit lait de 466€/1000L, la rémunération permise des 5 éleveurs bio était donc de 1,53 SMIC/UMO pour l'année 2018. Pour rémunérer à hauteur de 2 SMIC/UMO, le prix de revient du lait en 2018 devrait être de 480€/1000L.

La baisse programmée des aides du 1^{er} et du 2nd pilier dans la prochaine réforme de la PAC aura un impact certain sur le prix de revient du lait. Celui-ci devra donc être revu à la hausse pour que le métier d'éleveur laitier bio reste attractif à long terme.

Pour améliorer cet observatoire du prix du lait bio, il sera intéressant, à l'avenir de réaliser cette formation plus régulièrement sur un plus grand nombre d'éleveurs bio de la région. Si cela vous êtes intéressé(e), contactez-nous.

Alexandre CARLU

	Observatoire national (2017)	Cas type Bio herbager	Groupe lait bio NPDC 2019
Travail	217	256	189
Foncier et capital	63	66	54
Frais de gestion	49	51	58
Bâtiments et installation	83	99	74
Mécanisation	152	141	148
Frais d'élevage	48	59	48
Alimentation	48	31	85
Total	660	703	656

Comparaison des coûts de production en lait bio

Brouter, c'est bon pour la santé



La prairie est peu coûteuse à produire. De valeur nutritive élevée et équilibrée, elle peut constituer le seul aliment de la vache laitière. Et si cette prairie pouvait aussi avoir un rôle sur la santé des animaux ?

En agriculture biologique, les éleveurs ont souvent recours aux médecines alternatives. L'idéal reste la prévention mise en œuvre par les vaches elles-mêmes. Les prairies dites « **alicament** » sont une alternative pour prévenir les problèmes de santé du troupeau, un outil supplémentaire dans la panoplie de prévention.

L'instinct naturel au profit de la santé

L'instinct des animaux incite ces derniers à prélever naturellement les plantes ayant des propriétés pour améliorer leur santé. Or, dans nos systèmes d'élevage actuels, même très herbagers, la diversité de plantes pâturables, est la plupart du temps, assez restreinte. La mise à disposition régulière de prairies « alicament » aux vaches, leur permet de pouvoir prélever les plantes dont elles ont besoin. L'accès à ces plantes peut être donné une à deux fois par semaine, en l'intégrant, par exemple, dans un pâturage tournant.

Chaque plante à un rôle et des vertus

Ces mélanges ayant des vertus pour la santé des troupeaux peuvent contenir jusqu'à 17 espèces. Parmi ces plantes, il y a celles connues pour leurs bienfaits digestifs : pimprenelle, achillée millefeuille... Et celles qui diminuent la pression parasitaire grâce à leur teneur en tanins : chicorée, mélilot, lotier, plantain, tanaïse, centaurée noire, sainfoin... Le point commun de ces espèces est d'être riche en métabolites secondaires : flavonoïdes, polyphénols, tanins.

Enfin, certaines plantes intégrées aux mélanges ont pour vocation, grâce à leur système racinaire, à valoriser divers oligo-éléments (présents à différentes profondeurs) et à améliorer la structure sur sol. On y trouve aussi des métabolites antioxydants intéressants pour améliorer le statut inflammatoire.

Ces mélanges composés de plantes aux vertus médicinales, peuvent être implantées (sur semis ou prairie temporaire) afin d'être directement pâturés par les animaux. Ces prairies sont inspirées d'une pratique britannique où les prairies multi-espèces sont connues pour améliorer la santé des agneaux. Elles n'excluent pas une certaine productivité fourragère, grâce à des espèces plus axées sur la production : ray-grass, trèfles, luzerne, chicorée.

Au-delà des vertus santé, ces prairies sont une réelle opportunité de compenser des déficits fourragers estivaux et d'améliorer la fertilité des sols du fait de leur diversité.

Lucile JANOT

PAROLE DE BIO

Rencontre avec Stéphane DELEBASSÉE,
co-fondateur de [BioDemain](#)



BioDemain, qu'est-ce que c'est ?

BioDemain est une entreprise sociale qui aide les agriculteurs à passer au bio ! Nous commercialisons les produits d'agriculteurs en conversion biologique à un prix équitable pour les aider à passer cette période difficile.

Comment est né BioDemain ?

D'histoires personnelles : André, le grand-oncle de mon associé Maxime, a essayé de passer son exploitation laitière au Bio il y a quelques années mais s'est heurté à la difficile période de conversion biologique. Complètement endetté, il a dû revendre l'exploitation familiale pour se reconverter. De mon côté, j'ai passé toute mon enfance dans les différentes fermes familiales, ce qui m'a fait découvrir et aimer le monde agricole très tôt. Nous avons donc décidé de soutenir les producteurs en transition en achetant leurs produits à un prix équitable. Ces produits sont ensuite valorisés dans différents magasins de la région.

Comment avez-vous été accueillis par les consommateurs ?

Très bon accueil des consommateurs. Ce sont principalement des personnes déjà sensibilisées à la bio. Ils sont prêts à accompagner les producteurs dans leur démarche de conversion bio. Ce sont maintenant des clients fidèles, ils consomment régulièrement et soutiennent ainsi le passage des agriculteurs à une agriculture plus durable. Pour eux, acheter un produit BioDemain est un achat engagé, un achat militant pour le développement de la bio en région.

Par rapport à un produit conventionnel, quelle est la plus value pour l'agriculteur ?

Le prix pour le producteur est un prix se rapprochant du prix du bio. BioDemain c'est aussi un accompagnement dans la commercialisation et de la mise en relation.

Êtes-vous toujours à la recherche de produits à commercialiser ?

Oui. Nous restons à la recherche de producteurs ayant envie de passer au bio ou déjà en cours de conversion ! Légumes d'été et de conservation, produits d'épicerie comme des jus ou des légumineuses... Actuellement nous avons une quinzaine de produits issus de maraîchers, arboriculteurs et de polyculteurs des Hauts-de-France.

Découvrir le témoignage de Frédéric ECKHOUT à Terdeghem (Nord) sur www.youtube.com/watch?v=marMWQi2zvs

Propos recueillis par Sophie FEUTRIE

Les protéines végétales, et si on en faisait tout un plat...

Les protéines végétales ont le vent en poupe. A l'origine de cet engouement, l'évolution des habitudes alimentaires et les décisions des pouvoirs publics.

En effet, la loi EGAlim promulguée le 1^{er} novembre 2018, acte la mise en place de mesures en faveur de la diversification des sources protéiques en restauration collective scolaire. Une des mesures consiste à inclure un repas végétarien par semaine où les protéines végétales auraient toutes leur place dans la restauration collective scolaire.

Quels sont les produits riches en protéines végétales ?

Plusieurs familles de cultures sont riches en protéines végétales. Tout d'abord, les légumineuses (soja, lentilles, haricots secs et flageolets...) toujours intéressantes dans la rotation, les oléagineux (noix, graine de lupin ou de courges etc...) et enfin les céréales (petit épeautre) et les pseudo-céréales (sarrasin, quinoa). A noter que la spiruline est la championne du taux de protéine avec plus de 60%.

Et en Hauts-de-France ?

La plupart de ces espèces sont cultivées dans notre région Hauts-de-France. Evidemment, la faisabilité des céréales biologiques dans notre région n'est plus à démontrer. De plus, des années d'essais réalisés par les Chambres d'agriculture ont permis l'acquisition de références sur des espèces encore peu cultivées comme la lentille, le lentillon, le soja et le lupin.

Produire, c'est bien. Commercialiser, c'est mieux !

L'amont et l'aval de la filière céréalière cherchent à multiplier l'offre proposée, impulsée par la demande des consommateurs. Ainsi les produits tels que le quinoa et le sarrasin semblent avoir de réelles perspectives d'avenir en Hauts-de-France. Le marché des légumineuses destinées à l'alimentation humaine en France se caractérise par :

- Une augmentation de 17% de la consommation en 2017 avec une préférence pour les produits sous signes officiels de qualité : 1/3 des légumes secs vendus.
- Une production française qui ne couvre que 30% des volumes vendus de légumes secs.

Informations sur vos débouchés :
Comité de Promotion
03.21.60.57.86
<https://pro.leshautsdelices.fr>

Mégane GUILLAUME

Essais... Transformés !

Le soja, qui suscite un intérêt grandissant auprès des producteurs et des opérateurs économiques fait son retour dans les dispositifs expérimentaux en région. Cet essai, mené par la Chambre d'agriculture de l'Aisne vise un double objectif : identifier un choix variétal pertinent pour la région et assurer la production en testant différentes modalités de gestion des adventices, via des plantes compagnes sur le rang.

La Chambre du Nord-Pas de Calais, en partenariat avec TerresInovia et Bio Hauts-de-France, prévoit l'implantation d'une vitrine en tournesol et pois chiche, deux cultures pouvant tirer leur épingle du jeu en région face aux évolutions climatiques, tout comme le soja. En Maïs grain, la Chambre de l'Oise reconduit les essais variétaux menés l'an dernier. Des essais maïs ensilage sont également prévus en Nord-Pas de Calais. Enfin, la gamme variétale en pommes de terre chair ferme/chips s'étoffe, les Chambres de la Somme et du Nord-Pas de Calais proposent deux essais variétaux. Cette large palette d'expérimentations permet d'acquérir des références régionales, indispensables dans le développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France.

Pierre DURAND

LE CHIFFRE *c'est la hauteur de coupe de la prairie, soit la dimension d'un paquet de cigarettes.*

7cm

AGENDA
• 16 juin : Visite des essais bio à Carvin (Pas-de-Calais)



CONTACTS

- PRODUCTIONS ANIMALES**
- Alexandre CARLU - 07 86 84 66 47**
alexandre.carlu@npdc.chambagri.fr
- Marion BELLERY - 06 86 37 05 89**
m.bellery@somme.chambagri.fr
- Lucile JANOT - 06 07 80 71 21**
lucile.janot@npdc.chambagri.fr
- Sébastien JULIAC - 06 37 22 60 48**
sebastien.juliac@aisne.chambagri.fr
- Paul LAMOTHE - 06 43 73 43 52**
paul.lamothe@npdc.chambagri.fr
- Christelle RECOPE - 06 73 74 33 61**
christelle.recope@oise.chambagri.fr

- GRANDES CULTURES**
- Pierre DURAND - 06 10 07 36 42**
Pierre.durand@aisne.chambagri.fr
- Sébastien FLORENT - 06 77 67 31 13**
sebastien.florent@npdc.chambagri.fr
- Mégane GUILLAUME - 06 74 48 84 44**
megane.guillaume@npdc.chambagri.fr
- Alain LECAT - 06 86 37 56 45**
a.lecat@somme.chambagri.fr
- Gilles SALITOT - 06 81 95 93 59**
gilles.salitot@oise.chambagri.fr

- MARAÎCHAGE**
- Sophie FEUTRIE - 06 42 87 74 12**
sophie.feutrie@npdc.chambagri.fr
- Anaïs PARADIS - Maraîchage - 06 33 57 09 59**
anaïs.paradis@oise.chambagri.fr



Publication des Chambres d'agriculture Hauts-de-France. Directeur de la publication : Christian DURLIN, président de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Lille - Mise en page, crédits photos : service communication Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais. Impression : imprimerie Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - avril 2020 - CF2020 - ISSN 2429-3725

